

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION 22/09/2023	L'an deux mille vingt-trois, Mardi 26 septembre à 20h Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVÉGUEN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 30/09/2023	<u>Etaient présents :</u> Stéphanie LOURTEL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Séverine PERRIER, Philippe CORTES, Antoine TRAINEAU, Manuel BATAILLE, Jean-Pierre GUILLEMOT, Jennifer ALVES DA CUNHA
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Absents excusés :</u> Denis LAZAROFF ayant donné pouvoir à Philippe CORTES Julie MARCQ_VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Vanessa Legaigreur Sabina BECK, ayant donné pouvoir à Séverine PERRIER Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 14	
PRÉSENTS 11	
VOTANTS 14	SECRÉTAIRE : Manuel BATAILLE

Ouverture de la séance à 20h00

Un scrutin a eu lieu, Manuel BATAILLE est nommé secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu du 27 juin 2023 à chaque élu, Monsieur Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

LES DELIBERATIONS

2023-09-01 Redevance télécommunications 2023 - Rapporteur Robert de KERVEGUEN

Redevance d'occupation du domaine public pour les installations d'infrastructure de télécommunications Orange Année 2023

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public,

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance 2023 aux montants « plafonds » actualisés comme suit :

Domaine public routier communal :

- artères souterraines à 46,95 € le km, (31,112 km)
- artères aériennes à 62,60 € le km, (0,689 km)
- emprise au sol à 31,30 € le m² (0,03 m²)

MB

AA

2023-09-02 Redevance réseau électricité 2023 – Commune -2000 habitants - Rapporteur Robert de KERVEGUEN

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité Année 2023

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 53,09 %, tenant compte des revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret précité, soit au titre de l'année 2023 à **234 euros** (commune inférieure à 2000 habitants).

Ce montant est revalorisé chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

2023-09-03 Redevance gaz 2023 – Maximum – Rapporteur Robert de KERVEGUEN
Redevances d'occupation du domaine public – GRDF Année 2023

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements (RODP) par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Considérant l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz de 5 029 m et le taux de revalorisation cumulé au 01/01/2023 de 1,39.

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance due par GRDF pour l'année 2023 à la somme de 384 euros, soit :

$$\text{RODP} = [(0,035 \text{ €} \times 5\,029 \text{ m}) + 100 \text{ €}] \times \text{revalorisation de } 1,39.$$

$$\text{RODP} = \mathbf{384 \text{ euros}}$$

2023-09-04 Création d'un poste d'agent de maîtrise - Rapporteur Robert de KERVEGUEN

Le Maire informe le conseil qu'un agent technique a été proposé au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2023, compte tenu de sa valeur professionnelle et de son ancienneté dans son grade (adjoint technique principal 2^{ème} classe).

Cette proposition a été retenue par le Président du Centre de Gestion de la Grande Couronne qui a inscrit l'agent sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise en date du 20 juin 2023. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'apporter des modifications au tableau des effectifs, en créant un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2023, pour pouvoir nommer cet agent.

– Nomination de l'agent technique en tant qu'agent de maîtrise

MR

MR

	Rémunération actuelle Echelon 12 – IB 486/IM 420	Nomination agent maîtrise Echelon 11 – IB 499/IM 430
Salaire de base mensuel	2 067,57 €	2 116,80 €
Indemnité IFSE – RIFSEEP*	398,05 €	398,05 €
Charges patronales		
- Salaire base – 57,41 %	1 186,99 €	1 215,25 €
- IFSE – 5 % (RAFP)	19,90 €	19,90 €
CHARGES MENSUELLES	3 672,51 €	3 750,00 €
CHARGES ANNUELLES	44 070,12 €	45 000,00 €
	Incidence budgétaire Annuelle	929,88 €

* Si indemnité IFSE conservée.

Monsieur le Maire annonce qu'un départ en retraite de l'agent est prévu à la fin de l'année 2024, il n'est pas prévu de le remplacer.

2023-09-05 Adhésion de la commune de Montgeroult au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) - Rapporteur Vanessa LEGAIGNEUR

Vu l'Article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-20 du 09 septembre 2023 de la commune de Montgeroult, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2023-09-35 du 13 septembre 2023 du SIEVAM, donnant un avis favorable concernant l'adhésion de la commune de Montgeroult au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la commune de Montgeroult exerce les compétences de production, de traitements, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que cette dernière délégait ses compétences à la SFDE dans un contrat d'affermage qui a pris fin le 31/03/2023 ;

Considérant que la procédure de renouvellement de la délégation de service public qui s'est ensuivi n'a pu aboutir au vu des offres reçues ;

Considérant que le SIEVAM exerce, en lieu et place des communes adhérentes, les compétences de préservation, production, traitements, transport, stockage, distribution d'eau potable ainsi que la réalisation des études, schémas ou infrastructures afférents ;

Considérant que depuis 01/04/2023, le SIEVAM assure, au travers d'une convention de prestation de services, l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune de Montgeroult ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Montgeroult au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **Approuve** la modification des statuts du SIEVAM qui en découle.

MD

111

2023-09-06 Convention pour remplacement /ajout sur l'implantation de la signalétique locale de la commune de Vigny (95) - Rapporteur Robert de KERVEGUEN

Le Maire informe le conseil qu'une convention n°2023-60 doit être signée entre le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français et la Commune de Vigny pour l'implantation d'une signalétique locale ;

Vu L'article 1 - EXPOSÉ DES MOTIFS

La signalétique locale permet de répondre aux besoins des communes. A cette fin, le Parc propose l'installation d'un mobilier spécifiques adapté aux communes rurales, marqué de son logotype en signe d'affirmation de cette démarche.

Vu l'article 2 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties pour l'ajout des lames sur la signalétique locale existante détaillés en annexe, pour un montant de 8359,20€ TTC.

Vu l'article 3 – ENGAGEMENTS DU PARC

Le Parc est maître d'ouvrage de l'opération jusqu'à sa réception par la Commune. Il valide le projet d'implantation proposé par la Commune, passe commande de la fabrication et de l'installation du mobilier signalétique et assure la réception du chantier avec la Commune.

Selon la délibération du Comité Syndical du 12 novembre 2018, la Commune participera à hauteur de 30% des dépenses jusqu'à un montant de 24 000 €TTC, et à l'ensemble des dépenses au-delà de ce montant. Le Parc règlera 100% des dépenses et émettra un titre de recette à la Commune correspondant à sa participation.

Vu l'article 4 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La Commune s'assure des autorisations nécessaires à la mise en place du mobilier notamment lorsque celui-ci est implanté sur une propriété privée, sur une voirie communautaire, départementale ou nationale. La Commune s'engage à régler sa participation au Parc dès réception du titre de recette.

Le mobilier, une fois installé et réceptionné, appartient en totalité à la Commune. Celle-ci s'engage à en assurer l'entretien et, le cas échéant, la surveillance.

L'implantation de la signalétique locale objet de la présente convention est conditionnée au retrait préalable des dispositifs anciens et/ou illégaux par la Commune. L'image du Parc étant engagée par la présence de son logo sur le mobilier signalétique, la Commune s'engage à solliciter l'accord du Parc pour toute modification ultérieure, à l'exception de simples retraits ou remplacements.

Vu l'article 5 - DUREE ET MODALITES DE RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée de dix ans à compter de sa signature. Elle pourra être dénoncée par l'une des parties notamment en cas d'inexécution partielle ou totale des engagements. La dénonciation par le Parc entraînerait le remboursement par la Commune des sommes engagé par le Parc au bénéfice de la Commune au *prorata temporis*.

Vu l'article 6 - LITIGES

Les litiges qui viendraient s'élever entre les parties relatives à l'interprétation, l'exécution, la validité ou la réalisation de la présente convention et qui ne pourraient être résolus à l'amiable seront soumis au tribunal compétent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

HB

11

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention n°2023-60 entre le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français et la Commune de Vigny
- **Valide** la présente convention et ses engagements pour chacune des parties pour l'ajout des lames sur la signalétique locale existante détaillés en annexe, pour un montant de 8 359,20€ TTC.
- **Approuve** que le Parc règle 100% des dépenses et émettra un titre de recette à la Commune correspondant à sa participation.
- **Accepte** que la Commune participe à hauteur de 30% des dépenses et s'engage à régler sa participation au Parc dès réception du titre de recette.

2023-09-07 Attribution d'un logement communal type studio, sis 10 rue du Général Leclerc
- Rapporteur Stéphanie LOURTIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le studio du rez-de-chaussée sis 10 rue du Général Leclerc est disponible à la location. Il est réattribué à un nouveau locataire au 1^{er} décembre selon les conditions de locations suivantes :

Surface du logement	24,31 m ²
Loyer mensuel	230,00 €
Parking	20,74 €
Provision mensuelle sur charges	30,00 €
Provision entretien chaudière	10,00 €
Caution	230,00 €

Les loyers seront révisés annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

La gestion locative de ce logement reste confiée à LOCA'RYTHM, agence immobilière à vocation sociale, qui se chargera de conclure et signer le contrat de location, l'état des lieux et tout autre document lié à la location de ce logement.

L'agence LOCA'RYTHM procèdera à la révision annuelle des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** les conditions de locations telles que proposées par Monsieur le Maire.

2023-09-08 Attribution d'un logement communal type F2, sis 10 rue du Général Leclerc
- Rapporteur Stéphanie LOURTIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement de type F2 au 1^{er} étage – porte 4, sis 10 rue du Général Leclerc est libéré par son locataire fin octobre 2023. Il est réattribué à un nouveau locataire au 1^{er} novembre selon les conditions de location suivantes :

Surface du logement	44,80 m ²
Loyer mensuel	419,54 €
Parking	20,74 €
Provision mensuelle sur charges	30,00 €
Provision entretien chaudière	10,00 €
Caution	419,54 €

Les loyers de cet appartement seront révisés annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

La gestion locative de ce logement reste confiée à LOCA'RYTHM, agence immobilière à vocation sociale, qui se chargera de conclure et signer le contrat de location, l'état des lieux et tout autre document lié à la location de ce logement.

L'agence LOCA'RYTHM procédera à la révision annuelle des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** les conditions de location telles que proposées par le Maire

2023-09-09 Rénovation du bâtiment du stade - Choix du bureau d'étude thermique pour la réalisation de l'étude thermique et énergétique des locaux du stade - Rapporteur Patrick MADI

Monsieur le Maire informe que le projet de rénovation des locaux (hors bâtiment de la buvette) du stade est en cours d'étude. Ce projet concerne la rénovation intérieure des locaux mais également l'amélioration des performances énergétiques (isolation thermique mode de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire).

A cet effet, une note indiquant les grandes orientations pour l'amélioration énergétique des vestiaires et du tennis club, a été réalisée gratuitement par l'organisme SOLIHA. Elle indique 3 grands scénarios d'améliorations des performances énergétiques :

1. Optimisation du système de chauffage existant,
2. Isolation thermique par l'extérieur (ITE),
3. Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire actuel.

Il s'agit maintenant de faire réaliser par un bureau d'étude thermique, une étude permettant de définir précisément les caractéristiques des performances thermiques et énergétiques des matériaux et matériels à utiliser afin d'atteindre les niveaux de performances décrits dans la note mais également de réaliser une étude comparative des différents systèmes possibles de production énergétique.

A cet effet, 3 bureaux d'étude thermique (BET) ont été consultés par notre assistant maître d'ouvrage : Watt & Cie, Treenergy et ThermiConseil France.

A ce jour, ThermiConseil France n'a pas répondu.

Watt & Cie a répondu pour un montant de 2 450 € HT.

Treenergy a répondu pour un montant de 2 000 € HT.

Au-delà du coût de la mission, la disponibilité et la réactivité du BET Watt & Cie font que sa proposition est jugée la plus avantageuse économiquement pour la commune de Vigny.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **Approuve** le choix du BET Watt & Cie pour la réalisation de l'étude thermique et énergétique des locaux du stade,
- **Sollicite** une subvention du parc naturel régional du Vexin français dans le cadre des aides aux communes, rubrique diagnostics environnement-énergie dans la construction publique, à hauteur de 70 % du montant du devis du BET Watt & Cie soit une subvention de 1 715 €,
- **Autorise** Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à signer le devis du BET Watt & Cie et à effectuer la demande de subvention auprès du parc naturel régional du Vexin français.

DOSSIER EN COURS

URBANISME – donner la parole à Robert de Kervéguen

Acquisition parcelle AC 202 Rue de la Vieille Côte

La commune a fait l'acquisition, le 8 juillet 2023 d'une parcelle cadastrée AC 202 d'une superficie de 349 m² sise rue de la Vieille Côte issue de la division de parcelle AC 24.

Le projet est d'aménager un stationnement paysager public afin de pallier un manque de stationnement, ainsi que pour les personnes se rendant à la superette. Le coût de cette acquisition est de 132 000€ pour l'achat du terrain et 3 056.22€ pour les frais de notaire soit un montant global de 135 056.22€

Acquisition parcelle AD 186 (stationnement maison du gardien) sise 19, rue de la Comté

La commune le 29 juin 2023, a fait l'acquisition auprès du SIEVAM et à titre gratuit, de la parcelle cadastrée AD 186.

Cette parcelle est issue de la division de la parcelle AD 146 en deux lots distincts :

AD 186 parcelle d'une superficie de 57 m²

AD 185 parcelle d'une superficie de 232m² avec une maison d'habitation appartenant au SIEVAM.

Monsieur le maire tient à remercier le SIEVAM et son président et comme cela était prévu la commune a bien entendu pris à sa charge les frais de notaire.

CENTRE MEDICAL - donner la parole à Robert de Kervéguen

Projet de création d'un centre médical pluriprofessionnel parcelle cadastrée AZ 121 sise au Bord'haut de Vigny

Pour mener à bien ce projet, la commune avait déposé deux dossiers de demandes de subventions auprès de la DETR dotation d'équipement des territoires ruraux et de la DSIL dotation de soutien à l'investissement local pour les montants suivants :

- Pour la DETR, le montant de la subvention sollicitée est de 111 527,28€
- Pour la DSIL, le montant de la subvention sollicitée est de 568 814€

Par courriel reçu le 15 septembre, les services de la préfecture nous ont informé que ce projet ne serait pas retenu en 2023, considérant le projet prématuré faute de « médecins généralistes volontaires pour s'installer dans cette structure ».

Monsieur le Maire considère cette situation inextricable. Comment attirer de nouveaux médecins si une commune ne met pas tout en œuvre pour favoriser cette installation par le biais d'un centre médical pluridisciplinaire ?

Un courrier a été adressé ce jour à Monsieur le Préfet afin de reconsidérer cette décision.

SUPERETTE – donner la parole à Robert de Kervéguen

- Après plusieurs mécontentements d'administrés, Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire de la supérette, fin août puis le 23 août dernier avec Madame Lourtil première adjointe au maire.
- Le conseil municipal confirme les mécontentements, tout en ayant bien conscience que cette supérette offre un vrai service de proximité notamment pour les personnes âgées. Monsieur le maire précise qu'un courrier sera adressé au gérant de la supérette en ce sens.

MO

7

111

INSTALLATION DES GENS DU VOYAGE – donner la parole à Robert de Kervéguen

La commune a encore subi 3 installations successives des gens du voyage cet été.

- deux installations ont eu lieu successivement le 11 juin et le 16 juillet sur la coulée verte sur des parcelles privatives (derrière les entreprises de la Croix Jacquebot)
- La troisième installation s'est faite au stade municipal du 29 juillet au 24 août 2023

Sur la coulée verte, nous remercions tout d'abord Monsieur Franck Mahé, agriculteur, qui est intervenu pour retourner la terre afin d'éviter dans la mesure du possible une nouvelle installation. Parallèlement une réflexion est en cours avec les entreprises propriétaires de ces parcelles.

S'agissant de l'installation au stade municipal, les gens du voyage ont pénétré en toute illégalité en cassant le portail du bas (chemin de la route de Longuesse) ainsi que les blocs en béton qui protégeaient l'accès.

Coût du remplacement du portail : 7 392,00 € TTC

Achat de nouveaux plots en béton : 4 388,00 € TTC

Sans compter, le branchement illégal et sauvage pour l'électricité et l'eau, ainsi que la collecte supplémentaire qu'il a fallu mettre en place avec le SMIRTOM pour les ordures ménagères.

La commune avait bien entendu porter plainte en demandant l'expulsion auprès de la préfecture, sachant d'une part que les procédures sont longues et d'autre part que les gens du voyage utilisent toutes les voies de recours possibles pour suspendre ou retarder l'expulsion.

La municipalité exprime son ras-le-bol devant ces situations qu'elle subit, rappelant par ailleurs que tous les frais sont à la charge de la collectivité donc du contribuable, et qu'elle préférerait mettre l'argent ailleurs.

Pour rappel, les communes de -5000 habitants ne sont pas dans l'obligation d'accueillir les gens du voyage, cependant les communautés de communes doivent prévoir un air d'accueil.

Ce point est toujours en discussion entre les services de la préfecture et la CCVC et CCVVS.

SYNBIRD – Logiciel pour la prise de rdv en ligne pour les passeports et carte d'identité – donner la parole à Robert de Kervéguen

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la mairie s'est dotée d'un logiciel « Synbird » pour la prise de rendez-vous en ligne pour les passeports et carte d'identité.

Cette installation a coûté 1 020€ ttc, son montant sera compensé par une prime exceptionnelle via la Préfecture pour l'aide à l'installation et son raccordement.

Pour rappel, sur l'année 2022, la mairie a effectué 1 489 passeport et carte d'identité (hors recueil)

Ce nouveau dispositif a permis une :

- baisse significative du nombre d'appels par jour pour obtenir un rendez-vous (en moyenne de 50 appels à 15 appels/jour)
- rallongement des plages horaires
- augmentation de 20 rendez-vous physiques par semaine

Ce nouveau dispositif permet ainsi à la commune d'apporter un service public plus optimal.

ECOLE DE MUSIQUE – Antenne Vigny – donner la parole à Robert de Kervéguen

La commune envisage d'acquérir le bâtiment construit et financé par le S.I.M.V.V.O., parcelle cadastrée AB 110 édifée sur un terrain communal, situé au sis 4 rue Beaudouin à l'arrière de la mairie.

Le 29 juin dernier, la commune a fait appel à Monsieur Le Bras, expert près de la Cour de Versailles pour relever les caractéristiques intérieures et extérieures du bâtiment. La commune a reçu un premier

pré-rapport de l'expert le 21 septembre, une fois le rapport définitif rendu, une synthèse sera présentée au conseil municipal.

Projet de réhabilitation de la mairie de Vigny – donner la parole à Robert de Kervéguen

Le dossier d'instruction du permis de construire se poursuit

- Un dépôt de pièces complémentaires a été adressé au pôle urbanisme ainsi qu'à l'architecte des bâtiments de France, le jeudi 21 septembre 2023
- Etude en cours pour préparer et anticiper le transfert des bureaux pendant la durée des travaux.

PROPRIETE 3 RUE DES SAULES – Arrêté de mise en péril - donner la parole à Stéphanie Lourtil

- Le propriétaire a enfin commencé les travaux pour consolider les murs du bâtiment avant l'installation de l'échafaudage. Cette mise en place est prévue dans les prochains jours pour poser les étais.

ARCHIVES - donner la parole à Robert de Kervéguen

- L'archiviste détachée par le CIG est intervenue pendant 9 jours pour tous les documents qui se trouvent au dernier étage de la mairie. C'est près de 8 mètres linéaires qui ont été triés et environ 3m3 qui ont été incinérés
- Un projet d'extension de la salle d'archive actuelle située dans les sous-sols de la salle des fêtes est à l'étude pour 2024.

CIMETIERE procédure en état d'abandon - donner la parole à Stéphanie Lourtil

Pour rappel, la commune a engagé une procédure de sépultures dites 'en état d'abandon' soit 27 tombes concernées

Rétroplanning

- Rendez-vous le 05 octobre pour le lancement de la procédure « sépultures en état d'abandon »
- Campagne d'affichage jusqu'en janvier 2024
- **Délai d'un an accordé pour la remise en état des sépultures**
- Nouvelle convocation auprès des familles ou ayant droit janvier 2025
- Délibération (conseil municipal) en février 2025
- Arrêté en juin 2025
- Relevé des tombes pour la mi-juillet 2025

Interventions des responsables des commissions municipales

Commission travaux – donner la parole à Patrick Madi

- Intervention de la société de plomberie « Point Service » pour établir un devis sur les travaux de réparation urgents et strictement indispensables sur l'ensemble du complexe du stade.
- La société ATC-TP est intervenue mercredi 13 septembre pour une campagne de rebouchage des candélabres supprimés aux Ormeteaux
- Afin de garantir le bon fonctionnement de nos 580 lampadaires et pour également anticiper le prochain départ à la retraite de notre agent technique la société STPEE, a été retenue pour s'occuper de la maintenance de notre éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2024

Ce contrat permettra la vérification de l'ensemble de l'éclairage, le remplacement et les réparations jugées nécessaires.

- Les travaux de l'appartement type F4, situé au 42 rue Beaudouin, au dernier étage (ancien appartement gendarmerie) se poursuivent. La fin des travaux est prévue fin octobre, comme convenu.

Le clos des Ormeteaux - donner la parole à Patrick Madi

Un rendez-vous a été planifié le 18 septembre avec le promoteur Flint Immobilier pour faire un point sur la fin des travaux :

Éclairage public : lors du conseil, il a été annoncé 24 lanternes, après vérification et post réunion il convient de corriger : le nombre est de 8 lanternes en LED de type « VENCE 638 » plus 4 Bornes « CIKA 900 »

Enedis – Travaux secteur La Gaudière – Jean-Pierre Guillemot

Les travaux ont commencé le 12 juin dernier

Le déroulage des réseaux, son enfouissement, la pose des coffrets de répartition ainsi que la réfection partielle des fouilles se sont terminés fin août 2023 dans de bonnes conditions et dans le respect du planning prévu.

Le basculement sur le nouveau réseau est programmé le 05 et octobre 2023

Chaque administré concerné a été informé par ENEDIS pour procéder au changement.

Extension du réseau électrique et internet au stade municipal – Jean-Pierre Guillemot

- Projet de mise en place réseau Energie / Internet dans le cadre des animations (14 juillet - Fête du village, etc)
- Assurer la mise en place rapide des alimentations électriques en lien avec la sécurité des personnes et des biens.
- Création d'un nouveau branchement, 150 mètres de terrassement pleine terre et implantation de coffrets de répartition

Voirie – donner la parole à Robert de Kervéguen

Fissures rue Yves de Kervéguen,

La société Ginger CEBTP s'est déplacée le 16 août 2023 afin d'effectuer un diagnostic géotechnique de la rue au niveau du virage surmontant un talus routier d'environ 2 m de haut et sur environ 5 m de long.

Nous attendons le rapport d'expertise.

Pavés rue Yves de Kervéguen,

La société Colas est intervenue mardi 19 septembre, pour analyser les pavés déchaussés et nous soumettre plusieurs devis possibles.

Pour information complémentaire, environ 80% des pavés sont stables, ce ceux sont donc les mêmes pavés qui se déchaussent.

Monsieur le Maire prendra sa décision dès réception des différents devis.

Commission animation – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- Fête du village du 02 septembre
Il y a eu moins de participants que l'an dernier, mais malgré tout, 120 repas ont été servis.
- Réunion téléthon le 18 octobre

Commission logement – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- Attribution logement studio (voir délibération)
- Attribution logement F2 (voir délibération)

Commission Scolaire - donner la parole à Vanessa Legaigneur

Rentrée des classes

- 189 élèves pour la rentrée septembre 2023/2024
- 2 classes de maternelle
- 6 classes de primaire

L'équipe pédagogique reste inchangée.

4 enfants en situation dit de « Handicap » ou présentant un trouble de santé invalidant ont été accueilli cette année à l'école. Pour accompagner ces jeunes, la présence d'une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) est nécessaire.

Le 14 septembre, les élèves de CM2 ont ramassé le raisin sur le rond-point des vignes de la commune. Très belle expérience

Le 20 septembre, assemblée générale des parents d'élèves

Un projet ecolabel va être proposé à l'ensemble de l'équipe enseignante et de leurs élèves

Un voyage scolaire est en cours de préparation pour les élèves de CM1 et de CM2

Qualité de l'air dans les classes – donner la parole à Jean-Pierre Guillemot

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose un dispositif réglementaire de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) par :

La Pose d'enregistreurs dans chaque classe, en octobre 2022 et mars 2023

Le rapport de la qualité de l'air effectué par l'entreprise Agrée ITGA, en juin 2023, conclu :

Pour le formaldéhyde et le benzène

Les taux sont en dessous des seuils autorisés, par conséquent aucune anomalie

Pour le Dioxyde de carbone

3 salles de classes ont été identifiées avec un indice ne répondant pas conformément aux exigences. Des mesures correctives sont proposées comme de ventiler plus régulièrement les classes soit manuellement par ouverture des fenêtres via les enseignants

Commission information et communication - donner la parole à Jennifer Alves Da Cunha

- Préparation des prochaines brèves
- Prochaine réunion préparatoire pour notre journal « Les Echos » en octobre
- Refonte complète du site internet de la commune

Commission Patrimoine – Environnement - donner la parole à Alain Cailliot

- La Journée Eco-citoyenne est organisée le 07 octobre 2023.
- Le chemin de Vernon a été retenu sur le tronçon de la Gaudière.
- Le lavoir
- La restauration et la mise en valeur du patrimoine rural ont débuté le lundi 11 septembre et devraient se terminer fin novembre.
- Le portail du stade est à consolider

MB

- Pour garantir la sécurité des passants, la société « Arbre en Ciel » interviendra du 09 au 12 octobre pour des travaux d'élagage de 43 Hêtres situés le long du château. Un affichage est prévu en mairie et sur le compte Illiwap.
- Un projet d'accessibilité du cimetière est à l'étude.

Eglise

La Conservatrice des Antiquités et Objets d'Arts s'est rendue à notre église le 26 septembre. Elle nous informe que la « Chasuble » est inscrite aux monuments historiques.

L'Assaurev, Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Vigny organise le 18 et 19 novembre un week-end culturel. Nous avons la chance d'accueillir la Garde Républicaine, le 19 novembre pour un concert exceptionnel à l'église de Vigny. A cette occasion, nous aurons également le plaisir d'écouter à l'orgue, Catherine Libert du Conservatoire du Vexin. Cette démarche s'inscrit à promouvoir notre patrimoine culturel et architectural.

Agents des espaces verts et entretiens

Notre responsable du service espace vert est en arrêt maladie depuis le 31 juillet.

Pour pallier cette absence, la mairie a recruté un intérimaire via l'Association Vie, depuis le 11 septembre à raison de 3 jours par semaine (le lundi, le jeudi et le vendredi)

Centre Communal d'Action Social - donner la parole à Robert de Kervéguen

- Sortie des aînés au château d'Anet le 06 octobre 2023 (47 personnes inscrites)
- Le repas des aînés est prévu le 19 octobre, dans la salle aux miroirs
- La commission séniors se réunira, le 27 septembre pour aborder les projets 2024

Intervention des délégués des EPCI

SDEVO, Syndicat départemental d'énergie du Val-d'Oise - rapporteur Jean-Pierre Guillemot

La commune a pour projet l'installation de deux bornes IRVE appelé « VOLTI »

Un Maître d'Ouvrage a été désigné par le SDEVO pour le déploiement des bornes électriques
Un rendez-vous est planifié le jeudi 13 juillet à 09h pour valider définitivement les emplacements.

- 1 Borne au centre Bourg avec un point de recharge de 22kw 1 Borne sur le parking du gymnase avec 2 points de charge de 22kw et 50kw

Elles seront identifiées sur un plan de communication nationale.

Coût de l'énergie

Suite à la réunion du 16 septembre, le SDEVO nous informe que :

- Pour le Gaz, la commune peut envisager une baisse de près de 40% pour l'année 2024 par rapport à l'année en cours (2023)
- Pour l'électricité, il nous faut prévoir pour 2024 un coût de l'électricité identique à l'année 2023

SIEVAM, Syndicat Intercommunal de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient - rapporteur Vanessa Legaigneur

Sécheresse

Le Sievam nous a communiqué un rapport sur l'évolution de l'hydrologie de notre territoire. Le constat est inquiétant.

C'est à ce titre qu'un arrêté « Sécheresse », **niveau Alerte**, a été pris par la Préfecture courant juillet. Les nappes phréatiques ont atteint un niveau particulièrement bas sur notre territoire, et ce malgré les dernières précipitations. Pour réduire au maximum notre impact sur la consommation d'eau, plusieurs mesures ont été prises.

Face aux nouveaux enjeux, le syndicat met en place plusieurs actions :

- **Renouvellement du réseau d'eau potable** avec près de 2 millions d'euros investis en 3 ans
- **Suivi journalier du réseau de distribution** grâce à la sectorisation
- **Recherche active de fuites** grâce à du matériel d'écoute performant
- **Radio-relève ciblée** sur les secteurs présentant une consommation anormale
- **Lancement des études pour la création d'interconnexions de secours** suite aux recherches infructueuses de nouvelles ressources

Divers

IDFM, Ile de France Mobilité

TRANSDEV, réseau de bus dans le Vexin

Plusieurs problèmes logistiques ont été constatés dans les transports en commun depuis le début du mois de septembre :

- Retard ou absence de bus Transdev
- Des bus saturés ne permettent l'accès du bus à tous les usagers.

Des élèves empruntant ces mêmes lignes de bus sont contraints d'attendre le suivant et par conséquent ils sont en retard aux écoles. Pour sensibiliser davantage Transdev, il est conseillé que chaque usagé signale sur l'application Transdev tous les problèmes rencontrés. Ces informations permettront ainsi d'activer les insatisfactions avec des éléments factuels.

Agenda

Réunions de quartiers

- Le samedi 14 octobre 2023 – Le quartier de la Gaudière
- Le samedi 02 décembre 2023 (à définir)
- Le samedi 02 mars 2024 (à définir)

Divers – 10 minutes

Les Sénatoriales, élections le dimanche 24 septembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats :

- Arnaud Bazin, réelu
- Jacqueline Eustache Brinio, réélue
- Rachid Temal, réelu
- Pierre Barros, élu
- Daniel Fargeot, élu

MB

AM

Deux sénateurs sortants, n'ont pas été réélus

- Sébastien Meurant,
- Alain Richard.

Fin de séance, 23h15

